VILLEJUIF

# Guide de la petite enfance

2023

Tout cède à notre union

VILLEJUIF.FR

Lorsqu'une famille attend un enfant, qu'il soit le premier de la fratrie ou bien qu'il vienne compléter une famille déjà nombreuse, que la famille soit composée d'un ou de plusieurs parents, c'est une place nouvelle qu'il prend dans notre vie. Souvent il s'agit aussi de lui trouver une place dans la ville ! Et c'est à cette fin que ce guide a été conçu. Pour vous aider sereinement à trouver le meilleur accueil pour votre enfant que ce soit en matière de mode de garde, d'aide à la parentalité, de loisirs ou bien de suivi de sa santé.

## *Une ville à hauteur d'enfant*

*« Il faut commencer par le commencement. Et le commencement de tout est le courage »*, disait Vladimir Jankelevitch. C'est dans cette optique que nous nous plaçons à Villejuif. Avec une ambition chaque jour renouvelée en direction des plus jeunes de nos concitoyen.ne.s pour permettre non seulement un accueil de qualité, mais aussi un accompagnement véritable de toutes les familles. Commencer par le commencement donc et viser pour nos enfants le long terme.

Ainsi à Villejuif, nous n'opposons pas la politique en matière de petite enfance, à celle liée à l'éducation et à l'épanouissement, ou en matière de logement et de transition écologique.

Tout est partie liée car l'enfant, demain, aura besoin d'un environnement sain dans lequel déambuler et plus tard d'opportunités pour trouver un logement et poursuivre pourquoi pas ses études à Villejuif même.

Ouvrons grand le champ des possibles des tout.e.s petit.e.s !

**Pierre Garzon**
Maire de Villejuif
Conseiller départemental du Val-de-Marne

# CHIFFRES CLÉS DE LA PETITE ENFANCE À VILLEJUIF

**790**
**enfants villejuifois.es**
peuvent être accueilli.e.s dans l'ensemble des crèches de la ville

**110**
**professionnel.le.s**
de la petite enfance travaillent dans les lieux d'accueil municipaux

**419**
**places**
sont gérées directement par la Ville dans les crèches municipales et départementales

**96**
**places**
existent en crèches privées

**275**
**places**
existent en crèches hospitalières

3 grandes crèches vont être optimisées en multi-accueils :

- Paul-Vaillant-Couturier
- Robert-Lebon
- Les Guipons

**+ 20 berceaux**
pour les crèches hospitalières

**+ 20 berceaux associatifs**
pour la zone Louis-Aragon

# SOMMAIRE


## Les principales démarches — 3

Avant la naissance ..... 4
Après la naissance..... 6

## L'aide à la parentalité — 9

La protection maternelle et infantile ..... 10
Les centres de planification et d'éducation familiale .....11
La maison des parents .....12
Le lieu accueil enfant/parent .....13
L'accueil pour jeux-libres.....13

## Trouver un mode d'accueil — 14

L'accueil individuel au domicile..16
Le relais petite enfance.....17
L'accueil collectif .....18
La tarification .....23

## La ville à votre service — 24

Les inscriptions scolaires .....25
Les aides aux familles .....26
Le café ludo - la ludomobile..... 27
La culture pour les tout-petits. 27
L'action sportive .....28
La nature en ville.....28
Les associations.....29

## La santé du tout-petit — 30

Les maternités et centres hospitaliers pédiatriques.....31
Les centres médicaux.....31
Carte des structures Petite enfance.....32



**crédits photos :** Lucile Cubin (p. 11, 18, 26 et 32) - Sylvie Grima (p. 5, 13, 14, 15 et 22) - Anja Simonet (p. 16 et 21)


# LES PRINCIPALES DÉMARCHES

# Avant la naissance

• **Je m'inscris auprès d'une maternité ou d'une maison de santé.**

• **Pour bénéficier de tous mes droits pendant ma grossesse,** je dois envoyer ma déclaration de grossesse dans les 14 premières semaines ou avant la fin du 3e mois de grossesse.

**Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne**
2, voie Félix-Eboué, 94033 Créteil cedex
Mail : transmettreundocument.caf94@info-caf.fr
**ou** ALLOCAF 94 : Tél. : 0 800 2012 94 (appel gratuit)

**Assurance maladie du Val-de-Marne**
94031 Créteil Cedex

• **J'effectue les examens médicaux obligatoires.** J'ai droit à des autorisations d'absence pour m'y rendre, ainsi que la personne avec qui je vis en couple.

• **Je m'informe sur la prise en charge des dépenses de santé et du congé maternité sur ameli.fr.**

• **Je peux déclarer ma grossesse à mon employeur,** ce qui me permet de lui demander :

**- les aménagements prévus** pour les femmes enceintes, comme la réduction des horaires de travail (si cela est possible dans mon entreprise) et **les autorisations d'absence** pour se rendre aux examens médicaux obligatoires.
**- un reclassement temporaire lorsque mon travail est incompatible avec ma grossesse,** notamment si j'occupe un poste de nuit ou un poste exposé à certains risques, ou que mon état de santé le nécessite.

• **Si je suis sans emploi,** je peux déclarer ma grossesse à Pôle emploi.



## Notes

# À la naissance

- **Je fais déclarer ou je déclare la naissance de mon enfant dans la mairie du lieu de naissance.**

- **Je déclare la naissance** dans les 5 jours auprès de la Caisse d'allocations familiales (Caf).

- **À tout moment je peux demander diverses aides :**

  **- les allocations familiales** sur caf.fr.
  **- le crédit d'impôts** pour les frais de garde d'enfants hors du domicile.
  **- le crédit d'impôts ou une réduction d'impôt** pour la garde d'enfant à domicile.
  **- si je reprends un emploi ou j'entre en formation** et élève seule mon enfant, une aide à la garde d'enfants de Pôle emploi.
  **- le revenu de solidarité active** (RSA) sous certaines conditions.
  **- la Caf peut prendre en charge des aides spécifiques** comme des heures de travail à domicile pour vous soulager à l'arrivée de bébé.
  **- si mon enfant souffre d'une maladie, d'un handicap ou est victime d'un accident grave,** un congé de présence parentale. La demande à faire varie selon que je suis salariée dans le privé ou que je travaille dans le secteur public (fonctionnaire ou contractuelle).

- **Si j'ai au moins 3 enfants,** la carte famille nombreuse sur carte-familles-nombreuses.gouv.fr.

**Penser à votre/vos comité(s) d'entreprise, assurance, mutuelle et banque !** En effet, certaines entreprises offrent un cadeau ou une prime de naissance, ainsi que des aides à domicile, ou la prise en charge des modes de garde.



## Notes

Notes

# La protection maternelle et infantile

**Dès l'annonce de votre grossesse, vous trouverez au sein des centres de protection maternelle et infantile des consultations gynécologiques et pédiatriques, une possibilité de suivi à domicile puis de rencontres avec des professionnel.le.s. Toutes les prestations sont gratuites.**

Des sages-femmes effectuent des visites à domicile pour votre suivi et votre accompagnement, pendant la grossesse, en suites de couches, pour l'allaitement ou quel que soit votre choix pour votre bébé. Ces actions se font en réseau avec les maternités, les services de néonatologie et de pédiatrie et les services de pédopsychiatrie.

Les centres de PMI organisent pour les enfants, de la naissance à 6 ans :

- des consultations médicales et des actions de prévention médico-sociale (détection de tout problème de santé, suivi des vaccinations, questions sur l'alimentation, le sommeil, les soins, l'éveil);
- des actions de soutien et d'accompagnement à la fonction parentale (préparation à la naissance, halte-jeux, groupes de parole, etc.);
- des interventions à domicile par des puéricultrices, le plus souvent dès le premier mois de vie de l'enfant.

Votre enfant sera aussi rencontré par la PMI pour son bilan de santé à l'âge de 3-4 ans qui permet de dépister les troubles divers pouvant entraver la scolarité des élèves, notamment les troubles du langage.

Les consultations se font sur rendez-vous. Il est également possible de venir sans rendez-vous pour peser son enfant, ou de demander des conseils par téléphone. L'équipe du centre de PMI est constituée d'une puéricultrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, de médecins et de psychologues.

**Les centres de PMI sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.**

**PMI du Centre**
6, rue Romain-Rolland
Tél. : 01 47 26 38 09

**PMI Eugénie-Cotton**
3 ter, rue Henri-Barbusse
Tél. : 01 46 78 80 59

**PMI Marie-Claude-Vaillant-Couturier**
22, avenue de Stalingrad
Tél. : 01 47 26 09 86

# Les centres de planification et d'éducation familiale

**Situés au sein des PMI, les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) proposent des consultations gynécologiques anonymes, sur rendez-vous pour les mineurs et les adultes : suivi de la grossesse jusqu'au 7e mois, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles.**

L'équipe est composée de médecins, gynécologues, infirmière, sage-femme et conseiller conjugal.

**CPEF Eugénie-Cotton**
3 ter, rue Henri-Barbusse
Tél. : 01 46 78 80 59

**CPEF Marie-Claude-Vaillant-Couturier**
22, avenue de Stalingrad
Tél. : 01 47 26 09 86

# La Maison des parents

**C'est un service municipal qui vous soutient et vous accompagne dans votre rôle de parent. Il vous permet de construire vos propres valeurs éducatives en vous appuyant sur des ressources et des outils mis à votre disposition.**

C'est également un lieu de loisirs partagés en famille où vous pourrez vivre des moments de détente avec vos enfants et rencontrer d'autres familles. Les diverses initiatives et projets sont souvent proposés par les parents eux-mêmes et les professionnel.le.s de l'enfant. Un programme mensuel est disponible sur demande, consultable sur l'agenda en ligne villejuif.fr et sur l'agenda V+ encarté dans le magazine VNV.

- Rencontres parents mensuelles (café des Parents, café Biberon et rencontres autour de la scolarité) ;
- Rendez-vous bons plans (pour découvrir des idées de sorties ou d'activités à réaliser en famille) ;
- Espace parent/enfant de 0 à 3 ans et futurs parents 2 fois par semaine (accueil, écoute, informations, jeux et ateliers d'éveil) ;
- Ateliers parent/enfant de 0 à 3 ans et 3 ans et plus (mercredi, samedi et vacances scolaires) ;
- Permanence de médiation familiale par l'association Dynamic ;
- Garderie éphémère Solimôme (sur orientation de référent Pôle emploi, Caf, assistantes sociales, etc.). D'autres services y assurent des accueils jeux réguliers et des ateliers parent/enfant.

Programme mensuel disponible sur demande. Pour recevoir le programme d'activité mensuel, adressez la demande à :

**Maison des parents**
20, rue des Villas

Tél. : 01 49 58 17 60
Mail : maisondesparents@villejuif.fr

# Le lieu accueil parent/enfant

**Le lieu d'accueil parent/enfant est un espace de prévention en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales. Il reçoit les futurs parents, les enfants de 0 à 4 ans et leur accompagnant, à la Maison des parents. Il est composé de professionnel.le.s de la petite enfance : éducateur.trice.s de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, psychologue...**

Ses missions : rompre l'isolement familial et social; offrir un lieu de rencontre qui vous permettra d'échanger entre parents et enfants, partager vos expériences et compétences, vous rassurer et vous accompagner dans le processus de séparation...

**Accueils libres et gratuits, le vendredi (hors vacances scolaires) de 9h30 à 12h.**

# L'accueil pour jeux libres

**La halte-garderie des Esselières vous accueille avec vos tout-petits certains vendredis après-midi pour vous rencontrer et rencontrer des professionnel.le.s.**

**Halte-garderie des Esselières**
15, boulevard Chastenet-de-Géry
Tél. : 01 46 77 47 82

# TROUVER UN MODE D'ACCUEIL

**Plusieurs modes d'accueil sont possibles : assistante maternelle, crèche collective, micro-crèche, garde à domicile, individuelle ou partagée. Le choix d'un mode d'accueil doit répondre aux besoins essentiels de votre enfant, à votre mode de vie, à vos choix pédagogiques et à vos capacités financières.**

• Votre rythme de travail est difficilement compatible avec un mode de garde collectif ? Votre situation financière nécessite une étude approfondie et une aide pour l'embauche d'une assistante maternelle ?

• Vous êtes en recherche d'emploi et souhaitez que votre enfant bénéficie de quelques demi-journées d'accueil ?

• Votre enfant est en situation de fragilité et aurait besoin d'un accueil spécifique ? Parlez-en avec votre médecin et avec les professionnels, ils sont disponibles pour vous aider.

Quel que soit le choix du mode de garde, confier son enfant est un acte important. Pour que chacun.e soit sécurisé, parents, enfants et professionnel.le.s, il est nécessaire de faire connaissance de façon progressive pour que l'enfant découvre son nouvel environnement.

L'accueil des enfants est un travail conjoint avec la PMI qui agrée les assistantes maternelles, les structures, et avec la caisse d'allocations familiales qui co-finance et contrôle les établissements.

# L'accueil individuel au domicile

## Les gardes d'enfants à domicile

**La garde d'enfants à domicile est un mode de garde qui permet à l'enfant de demeurer dans son univers,** cela peut aussi être choisi pour les familles quelques heures par semaine en complément d'un mode de garde collectif.
Vous pouvez recruter individuellement votre garde d'enfant en qualité d'employeur, faire appel à des associations ou entreprises chargées des démarches de recrutement et de gestion, à titre onéreux. De nombreux.ses titulaires de diplômes d'État spécifiques sont formé.e.s à ces métiers (CAP Petite enfance ou AEPE par exemple).
Les professionnel.le.s du Relais petite enfance vous accompagnent dans vos démarches administratives et pédagogiques et accueillent votre salarié.e avec les enfants.
La Caisse d'allocations familiales verse aux parents, à travers le complément libre choix du mode de garde (CMG) et la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), une aide à l'emploi d'un personnel de la garde à domicile.

**Kangourou Kids**
76, avenue de Paris
Tél. : 01 84 23 44 88
villejuif.kangouroukids.fr

**O2**
9, rue Jean-Prouvé
Tél. : 02 14 00 68 90
o2.fr

*D'autres agences de garde d'enfants à domicile existent dans le Val-de-Marne ou à Paris sud proposant des offres de nounous ou baby sitting agréées. Il s'agit par exemple des entreprises comme Kinougarde, Eucazen, Yoopala, Babychou Services, Family sphere, etc.*



## Les assistantes maternelles agréées

**Premier mode d'accueil en France, les assistantes maternelles sont environ 150 à Villejuif.**
Agréées et formées par le Conseil départemental du Val-de-Marne, elles accueillent 1 à 5 enfants à leur domicile. Leur suivi à domicile est assuré par un médecin et des puéricultrices du service de la Protection maternelle infantile.
Les parents sont les employeurs de l'assistante maternelle. Un contrat fixant les modalités d'accueil doit être établi entre les deux parties. Comme pour tout mode d'accueil, l'enfant et l'un de ses parents rencontreront plusieurs fois l'assistante maternelle à son domicile pour faire connaissance.
L'assistante maternelle pourra, avec l'accord des parents, fréquenter librement les services municipaux comme le Relais petite enfance, la médiathèque, les maisons pour tous, la ludothèque, etc.
Elle peut aussi continuer à accueillir l'enfant une fois scolarisé.e en dehors des temps scolaires et en cas de maladie.

# Le relais petite enfance

**C'est un lieu d'accueil et d'information des familles sur l'ensemble des modes de garde. Il délivre notamment une liste des assistantes maternelles agréées à Villejuif.** Il est aussi lieu ressource pour les professionnel.le.s afin d'apporter conseil et de participer à la qualité de prise en charge des enfants accueilli.e.s. Son action est complémentaire de celle des services de Protection maternelle et infantile.

Animé par deux professionnel.le.s de la petite enfance, un espace de jeu est spécialement aménagé pour l'accueil des enfants accompagné.e.s de leur assistante maternelle ou de leur garde à domicile. Un.e psychologue est également présente pour observer les interactions et répondre aux interrogations des professionnel.le.s dans leur travail.

**Relais petite enfance**
35, avenue Paul-Vaillant-Couturier
Tél. : 01 86 93 32 50
Mail : ram@villejuif.fr
***Horaires d'ouverture variables selon les activités proposées, consultez le répondeur.***

# L'accueil collectif

**La Ville propose un accueil soit occasionnel, soit régulier. Les enfants peuvent être accueilli.e.s à partir de leurs 10 semaines et jusqu'à leur scolarisation.** Les enfants en situation de handicap peuvent être accueilli.e.s jusqu'à 5 ans révolus afin d'intégrer plus en douceur les autres univers d'accueil.

Les structures sont dirigées par un.e infirmièr.e, une puéricultrice, un.e éduca.trice.teur de jeunes enfants ou spécialisé.e, secondé.e par un.e référent.e pédagogique et sanitaire.
Un référent santé (médecin ou infirmièr.e) est également attaché à chaque crèche, afin de conseiller les professionnel.le.s, les parents et assister les équipes dans le suivi des enfants. Il peut rencontrer les familles à l'admission des enfants pour faire le point sur leur état de santé et les vaccinations qui les concernent.
Un.e psychologue assure également ses missions auprès de l'équipe et des tout-petits, et peut recevoir les familles.
Les crèches collectives de la municipalité sont toutes dotées d'un projet pédagogique spécifique, adapté à chaque enfant, certains équipements étant agréés particulièrement pour l'accueil des enfants porteurs de handicap : locaux, personnel spécifique (psychomotricien.ne).

## Les services d'accueil occasionnel

**L'accueil occasionnel est conçu pour les enfants qui n'ont pas besoin d'être gardé.e.s toute la semaine ou la journée entière.**
Il offre une expérience de vie en collectivité et parfois de première séparation et permet aux parents de bénéficier de temps libre (rendez-vous, démarches administratives, recherche d'emploi, etc.). Une période d'adaptation minimum de 2 à 3 demi-journées est nécessaire pour que l'enfant se familiarise avec le collectif et les professionnel.le.s et vive au mieux la séparation.

Le temps de présence est d'une demi-journée par semaine ou plus en fonction des places disponibles. L'inscription se fait directement par téléphone, dans la structure la plus proche du domicile, qui établit une liste d'attente suivant l'ordre des demandes.

**Halte-garderie des Esselières**
*Capacité : 12 places.*
15, boulevard Chastenet-de-Géry
Tél. : 01 46 77 47 82
Horaires :
Lundi, mardi et jeudi : 8h30 > 12h30 et 13h30 > 17h30
Mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30

**Multi-Accueil Nelson-Mandela**
*La structure propose simultanément un accueil régulier et un accueil occasionnel, ce qui offre plus de souplesse pour s'adapter en fonction des disponibilités aux rythmes des familles.*
38, sentier Benoît-Malon
Tél. : 01 53 14 14 90
Horaires : 8h > 12h et 14h > 18h

## Les crèches collectives

**L'accueil régulier est proposé sur une amplitude de 9 heures par jour minimum, de 1 à 5 jours par semaine. Des structures proposent des accueils en horaires atypiques.**

C'est souvent un même binôme de professionnel.le.s qui suit l'enfant durant ses années d'accueil à la crèche. Il/elle l'accompagne afin de favoriser son épanouissement dans le respect de ses rythmes et de son individualité.
Les crèches accueillent les enfants soit par groupe d'âges mélangés ou par groupe d'âges homogènes, permettant ainsi, en toute sécurité, une approche différente de la socialisation.

### CRÈCHES MUNICIPALES

**Crèche Robert-Lebon**
Capacité : 60 places, réparties par classe d'âges, projet intergénérationnel.
29, rue Lamartine
Tél. : 01 46 86 77 69
Horaires : 7h30 > 19h

**Crèche Paul-Vaillant-Couturier**
Capacité : 60 places, accueillant en âges mélangés ou petites familles.
1, rue Paul-Eluard
Tél. : 01 46 77 12 54
Horaires : 7h > 19h

**Mini-crèche des Hautes-Bruyères**
Capacité : 15 places, à partir de 18 mois
10, avenue des Hautes-Bruyères
Tél. : 01 46 78 05 50
Horaires : 7h30 > 19h

**Crèche Lucie-Aubrac**
Capacité : 30 places, à partir de 12 mois en âges mélangés, projet d'accueil des enfants en situation de handicap
1, place de la Division Leclerc
Tél. : 01 43 90 33 00
Horaires : 7h30 > 18h30

**Crèche des Guipons**
Capacité : 40 places, réparties par classe d'âges
2, allée Niki-de-Saint-Phalle
Tél. : 01 53 14 12 70
Horaires : 7h30 > 18h30

### CRÈCHES DÉPARTEMENTALES

**Crèche Eugénie-Cotton**
Capacité : 60 places, réparties par classes d'âges
3 bis, rue Henri-Barbusse
Tél. : 01 46 78 59 99
Horaires : 7h30 > 19h

**Crèche du Docteur-Lamaze**
Capacité : 50 places, réparties par classes d'âges
32, rue Saint-Roch
Tél. : 01 46 78 16 51
Horaires : 7h30 > 19h

# Les inscriptions en crèche

**Les commissions d'attribution sont communes à la Ville et au Département. Vous n'avez qu'une seule fiche famille à remplir, et vous recevrez un seul mail commun de réponse pour l'ensemble des structures.**

27% des demandeurs environ obtiennent une place en crèche, ce qui correspond au taux de réponse moyen des villes environnantes. C'est pourquoi il est conseillé de prévoir plusieurs options de modes de garde.

## DÉMARCHE

Les inscriptions se font sur le portail famille sur familles.villejuif.fr à partir du 7e mois de grossesse, uniquement pour les résidents de la commune. Vous devrez ensuite confirmer la naissance dans le mois qui suit l'accouchement. Seuls les dossiers des enfants déjà nés sont présentés en commission.

- vous devrez **créer une fiche famille** qui vous suivra tout au long de vos démarches, pensez à bien conserver vos identifiants et votre numéro de dossier.
- vous pourrez alors **créer vos formulaires de demande :** l'un pour les crèches municipales, l'autre pour les crèches départementales en fonction de vos choix.
- n'oubliez pas de préciser vos choix prioritaires.
- **3 commissions** se réunissent chaque année (communes à la Ville et au Département). Elles sont réparties en janvier, mai et septembre.
- les résultats sont communiqués **uniquement par mail ou courrier postal.**

**Pour réaliser cette démarche en direct auprès d'un service en physique :**

**Hôtel de Ville**
Le jeudi après-midi

**Mairie annexe des Petits-Ormes**
2, rue Henri-Luisette
Tél. : 01 45 59 25 90

**Accueils de proximité du Conseil départemental du Val-de-Marne**
Sur rendez-vous au 3994



## CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Ils suivent les attendus de la politique municipale en faveur des familles, préconisations de la Caisse des Allocations Familiales et du Schéma Départemental des Services Aux Familles. Ils sont les suivants :

- confirmation de la naissance de l'enfant sur le portail famille (sous 1 mois) préalable à la commission
- résidence de la famille à Villejuif (attestation Caf)
- âge de l'enfant à la date d'admission souhaitée
- disponibilités et fonctionnement des structures choisies (horaires, âges des enfants accueillis, places disponibles, etc)
- type de contrat demandé (temps plein et temps partiel)
- date d'entrée souhaitée
- attendus réglementaires pour certaines catégories de familles
- mixité sociale reflétant la composition socio-économique de la ville (situations d'emploi/insertion, diversité des ressources...)

**Ils sont complétés par une attention particulière pour les situations suivantes :**

- soutien par les services sanitaires et sociaux départementaux (PMI, EDS, Crip) municipaux (CCAS, PRE) ou autres (Caf, Pôle emploi, hôpitaux, Camps, CMPP...)
- situation familiale particulière (famille monoparentale, familles nombreuses, jugements...)
- enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique, sous réserve d'un accord médical (aptitude à la collectivité), ou situation de handicap des parents ou dans la fratrie
- parents mineur.e.s
- naissances multiples,
- activité professionnelle des parents particulièrement contraignante (horaires atypiques, lieu de travail éloigné ...),
- priorisation des familles n'ayant jamais bénéficié d'une place en crèche, sauf situation exceptionnelle (handicap, problème de santé)
- aide aux aidants

## Les autres structures collectives

La Ville réserve des places au sein de certaines crèches pour compléter son offre et permettre à certaines familles qui travaillent en horaires atypiques de bénéficier d'un accueil.

### CRÈCHES HOSPITALIÈRES

Elles accueillent les enfants des personnels des centres hospitaliers en priorité, sur des plages horaires adaptées (6h30 > 21h), et certains week-ends.

**Hôpital Paul-Brousse - AP HP**
Capacité : 120 places dont 10 places réservées par la Ville
12, avenue Paul-Vaillant-Couturier
Tél. : 01 45 59 31 53

**Groupe Hospitalier Paul-Guiraud**
Capacité : 120 places dont 17 places réservées par la Ville
54, avenue de la République
Tél. : 01 42 11 72 20

**Institut Gustave-Roussy**
Capacité : 50 places
114, rue Edouard-Vaillant
Tél. : 01 42 11 42 11
Tél : 01 41 65 43 35
Horaires : 7h30 > 19h

### CRÈCHES D'ENTREPRISE

Elles sont réservées en priorité aux salariés des entreprises, une partie des places pouvant être ouvertes aux Villejuifois.e.s.

**Crèche Léo – Petits Chaperons rouges**
Réservée aux salariés du LCL
Capacité : 40 places
41, avenue de Paris
Tél : 01 86 22 22 84

**Crèche Babilou – Marcel Paul**
Capacité : 16 places, dont 10 réservées par la Ville
13, rue Marcel-Paul
Tél : 0 809 10 30 00

**Crèche les Petits Vaillants**
Capacité : 30 places dont 20 places réservées par la Ville
27, avenue Paul-Vaillant-Couturier
Tél : 01 41 65 43 35
Horaires : 7h30 > 19h

### MICRO-CRÈCHES PRIVÉES

Gérées par une entreprise ou une association, elles sont agréées par la Protection maternelle infantile. L'inscription et la gestion de l'accueil des enfants se fait directement auprès de la structure.

**Isis et Fénélice**
**Groupe People & Baby**
Capacité : 20 places
4, place de la Fontaine
Tél : 01 45 15 79 53

**La garderie éphémère Soli'mômes**
Tous les mardis après-midi hors vacances scolaires, la Maison des parents et l'association Scop-E2S permettent aux parents orientés par les partenaires sociaux de prendre le temps de se rendre à leurs rendez-vous socio-professionnels, de participer à un événement favorisant leur démarche d'insertion en toute sérénité.
Les partenaires sont Pôle emploi, la Mission locale, la Caf et l'espace départemental des solidarités.



# LA TARIFICATION

## Comment calculer son tarif de place en crèche ?

Total salaire et assimilés mensuel
avant déduction de 10%
**X**
taux d'effort
fixé par la CAF
**=**
prix horaire

Une famille de 2 parents
avec 1 enfant à charge

**Revenu annuel de 56 400€**

56 400€ ÷ 12 mois = 4 700€
4 700€ × 0,0619% = 2,91€

**2,91€**
de l'heure que multiplie
le nombre d'heures contractualisées
ou réservées selon le type d'accueil

*par exemple*
5 jours / semaine
9 heures / jour

**501,97€**
par mois

Une famille monoparentale
avec 3 enfants à charge

**Revenu annuel de 12 000€**

12 000€ ÷ 12 mois = 1 000€
1 000€ × 0,0413% = 0,41€

**0,41€**
de l'heure que multiplie
le nombre d'heures contractualisées
ou réservées selon le type d'accueil

*par exemple*
5 jours / semaine
10 heures / jour

**78,58€**
par mois

# LA VILLE À VOTRE SERVICE

# Les inscriptions scolaires

**Les pré-inscriptions sont ouvertes, de janvier à fin mars (toute l'année pour les nouveaux arrivants), pour les enfants à partir de 2 ans le jour de la rentrée des classes. L'école d'affectation est déterminée en fonction du lieu de domicile.**

La scolarisation des enfants de 2 ans en classe de toute petite section est soumise à la nomination d'enseignant.e.s par l'Éducation nationale. L'accueil se fait dans certaines écoles ou en zone prioritaire en fonction des places disponibles.
L'accès aux accueils de loisirs se fait après la première rentrée à l'école, à partir des vacances de fin d'année, en fonction des conditions d'intégration du tout-petit.

**Service formalités et vie scolaire**
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
Tél. : 01 45 59 21 70

**CIO**
4, avenue Paul-Vaillant-Couturier
Tél. : 06 18 79 37 27
*Pour les situations spécifiques nécessitant une prise en charge particulière : Inspection de l'Éducation nationale.*

# Les aides aux familles

**De nombreuses aides sont accessibles aux habitant.e.s dans le cadre de l'action sociale.** Parmi celles-ci, on distingue deux catégories de prestations sociales : l'aide légale et l'aide facultative. Il y a également une allocation municipale spécifique pour l'accueil des jeunes enfants.

Les familles dont les enfants sont accueilli.e.s par des assistantes maternelles agréées indépendantes peuvent bénéficier d'une aide financière municipale. L'allocation municipale est versée en une fois lors du recrutement de l'assistante maternelle dans l'attente de la prise en charge par la Caf. Son montant correspondra à 50% de la prise en charge attendue. Se renseigner auprès du Relais petite enfance.

**Centre communal d'action sociale (CCAS)**
Tél. : 01 45 59 20 20
Instruction des aides légales.

**Service solidarité**
Tél. : 01 45 59 20 20
Instruction des aides facultatives (communales et départementales).

**Service formalités et vie scolaire**
Tél. : 01 45 59 21 70
Pour la politique tarifaire des activités périscolaires.

L'accueil de ces trois services est situé l'Hôtel de Ville. Certains dossiers sont également traités dans les mairies annexes :

**Mairie annexe Auguste-Rodin**
Place Auguste-Rodin
Tél. : 01 45 59 23 60
Lundi au vendredi : 8h30 > 12h
Permanence le 1er et le 4e samedi du mois

**Mairie annexe Les-Petits-Ormes**
2, rue Henri-Luisette
Tél. : 01 45 59 25 90
Lundi : 13h30 > 18h
Mardi et mercredi : 13h30 > 17h
Vendredi : 13h30 > 16h

**Mairie annexe Ambroise-Croizat**
2, rue Ambroise-Croizat
Tél. : 01 45 59 23 80
Lundi : 8h30 > 12h et 13h30 > 18h
Mardi et mercredi : 8h30 > 12h et 13h30 > 17h
Jeudi : 8h30 > 12h
Vendredi : 8h30 > 12h et 13h30 > 16h
Permanence le 2e et 3e samedi du mois

**Mairie annexe Dumas-France Services**
50, avenue Salvador-Allende
Tél. : 01 86 93 35 60
Lundi : 8h30 > 12h et 13h30 > 18h
Mardi et mercredi : 8h30 > 12h et 13h30 > 17h
Jeudi : 8h30 > 12h
Vendredi : 8h30 > 12h et 13h30 > 16h

**Relais Petite enfance**
35, avenue Paul-Vaillant-Couturier
Tél : 01 86 93 32 50
Mail : ram@villejuif.fr
Instruction de l'allocation familiale pour garde d'enfants.

**Espace départemental des Solidarités**
100, avenue de Stalingrad
Tél. : 01 46 77 42 50
Permanences des assistantes sociales.



# Le café ludo - la ludomobile

**Ces services municipaux gratuits vous proposent une grande diversité de jeux et jouets. Soit en prêt, soit de façon itinérante grâce à la ludomobile.**

Le café-ludo accueille les enfants de tous âges accompagné.e.s d'un adulte (parent, assistant.e maternel.le, garde à domicile, grands-parents...), mais aussi les adolescent.e.s et adultes souhaitant découvrir le jeu sous toutes ses formes lors de soirées jeux. Le programme est adapté aux différents publics accueillis.
L'équipe de la ludomobile fait des escales régulières dans des salles communales, les Maisons pour tous Gérard-Philipe et Jules-Vallès, gymnases, écoles, ou en plein air lors des événements municipaux ou de quartier, et anime la ville durant les vacances scolaires.

**Café-Ludo**
70, avenue de Verdun
Tél. : 01 86 93 31 90
Programmes disponibles sur villejuif.fr.

# La culture pour les tout-petits

La médiathèque Elsa-Triolet et les petites unités de lecture publique (Pulp) offrent une sélection d'ouvrages et médias adaptés aux enfants dès la naissance. Les Pulp se situent au sein des Maisons pour tous qui proposent une programmation de spectacles et de séances de cinéma jeune public. Enfin, le théâtre Romain-Rolland n'est pas en reste avec de nombreux rendez-vous pour tous les âges tout au long de l'année.

**Médiathèque Elsa-Triolet**
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
Tél. : 01 45 59 25 59

**Pulp Nord**
61, rue Pasteur
Tél. : 01 86 93 33 15

**Pulp Sud**
118, rue Youri-Gagarine
Tél. : 01 86 93 33 16

**Maison pour tous Jules-Vallès**
48, rue Pasteur
Tél. : 01 47 26 90 22

**Maison pour tous Gérard-Philipe**
118, rue Youri-Gagarine
Tél : 01 46 86 08 05

**Théâtre Romain-Rolland**
18, rue Eugène-Varlin
Tél. : 01 49 58 17 00
Site web : trr.fr

# L'action sportive

**La Maison des sports**
44, rue Karl-Marx
Tél : 01 56 20 03 03
Site web : omsvillejuif.fr
Ouverte du lundi au vendredi : 9h30 > 12h30 et 13h30 > 17h30
Pour se renseigner sur l'ensemble des pratiques sportives ouvertes aux plus petits.

**USV Gymnastique**
*Accessible dès 9 mois pour la motricité.*
Tél : 06 81 07 24 60 ou 01 47 26 04 98
Mail : jacline7@outlook.fr
Salle de gym du complexe Guy-Boniface
32, avenue Louis-Aragon

**Villejuif Natation**
*Dès six mois, les enfants peuvent découvrir le milieu aquatique en s'amusant avec leurs parents.*
Stade nautique Youri-Gagarine
67, rue Youri-Gagarine
Site web : www.usvillejuifnatation.com

**Les Tourterelles handi-valide sport partagé**
*Pour les enfants de 1 à 3 ans, valides, malades et en situation de handicap désirant pratiquer une activité multisports ludiques pour tous : escrime, tir à l'arc, hockey, football, volley, boxe, basketball, tennis, kinball, saut à la corde et des parcours de motricité et d'équilibre.*
Rens. : Véronique Jacquet
Tél : 06 48 90 23 46
LesTourterellesDeVillejuif@gmail.com
Gymnase Maximilien-Robespierre (dans l'école Robespierre)
8, rue Daumier
Samedi matin 9h > 9h45

# La nature en ville

De nombreux parcs répartis dans la ville offrent des espaces de jeux pour les tout-petits.

- Parc des Lilas, rue du Docteur-Antomarchi
- Parc du 8 Mai 1945, place du 8 mai 1945
- Parc Émile-Zola, rue Emile-Zola
- Parc Pablo-Neruda, rue Paul-Bert
- Parc départemental des Hautes-Bruyères, rue Edouard-Vaillant
- Parc Normandie-Niemen, 185 boulevard Maxime-Gorki



# Les associations

**Association familiale populaire**
1, rue Gaston-Cantini
Tél. : 01 46 77 72 50

**Association Espace Droit Famille**
Maison de la Justice et du Droit
65, rue Jean-Jaurès
Tél. : 01 43 90 25 25
*Propose de la médiation familiale, du soutien psychologique, de l'information juridique.*

**Aide aux familles du Val-de-Marne**
2, rue du Commandant Boulard
94000 Créteil
Tél. : 01 45 13 21 00
Mail : aideauxfamilles94@amfd.fr

**Association pour l'enfant et le couple en Val-de-Marne (Apec 94)**
Tél. : 01 42 07 49 74
Site web : afccc-idf.asso.fr
*Pour les personnes ou les couples confrontés à des difficultés relationnelles, conjugales ou professionnelles, des relations difficiles parent/enfant, une séparation, un divorce et à des conflits.*

**Fédération nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs (FNEPE)**
Tél. : 01 44 93 44 93
*Elle propose une ligne d'écoute téléphonique anonyme et gratuite pour toutes les questions de relations familiales, d'éducation, de scolarité, de loisirs, de droit familial et d'informations sociales.*

**Le Café de l'École des Parents**
Tél. : 01 43 67 54 00
Site web : cafe-des-parents.com
*Conférences, débats et permanences spécialisées (avocats, associations, partenaires institutionnels).*

**Jumeaux et plus**
10, quai Beaubourg
94100 Saint-Maur-des-Fossés
Tél. : 01 41 78 33 92
Site web : jumeauxetplus.fr

# LA SANTÉ DU TOUT-PETIT

## Les maternités et services hospitaliers pédiatriques

**Centre hospitalier universitaire de Bicêtre**
78, rue du Général-Leclerc
94270 Kremlin-Bicêtre
Pré-inscription en ligne :
mon.aphp.fr/inscription-maternite
ou 01 45 21 77 77/78
*Maternité et pédiatrie.*

**Maternité Jeanne d'Arc**
11, rue du Ponscarme
75013 Paris
Tél. : 01 40 77 02 02
*Maternité.*

**Hôpital de la Pitié-Salpétrière**
47, boulevard de l'Hôpital
75013 Paris
Tél : 01 42 16 00 00 / 01 42 17 60 60
*Maternité et pédiatrie.*

**Clinique des Noriets**
12, rue des Noriets
94400 Vitry-sur-Seine
Tél. : 01 45 59 55 00
*Maternité.*

**Centre hospitalier intercommunal de Créteil**
40, avenue de Verdun
94000 Créteil
Tél. : 01 45 17 56 62
*Pédiatrie.*

## Les centres médicaux

**Centre municipal de santé Pierre-Rouquès**
43, avenue Karl-Marx
Tél. : 01 86 93 32 00
Ouvert du lundi au vendredi : 8h30 > 12h
et 13h30 > 19h30
Le samedi : 8h30 > 12h
*Rendez-vous sur doctolib.fr*

**Service d'accueil médical initial (Sami)**
49, rue Henri-Barbusse
Tél. : 15
Ouvert tous les jours : 20h > 24h
Samedi : 16h > 24h - Dimanches et jours fériés : 8h > 24h
*En cas d'urgence de santé le soir ou le week-end, appelez le 15 : vous serez orienté vers un médecin généraliste de permanence du Sami le plus près de chez vous ou vers l'hôpital pour une pathologie plus lourde.*

**Maison de Santé pluriprofessionnelle (Msp) Léo-Lagrange**
62, avenue de Paris
Tél. : 01 80 91 42 50
*maisondesante-leolagrange.com*

**Centre médico psycho-pédagogique**
19, rue Paul-Bert
Tél : 01 46 77 23 54

**Centre médico-psychologique**
3, passage du Moutier
Tél. : 01 46 77 61 74

# Carte des structures petite enfance

## PMI

1. **PMI du Centre**
   6, rue Romain-Rolland
   Tél. : 01 47 26 38 09

2. **PMI Eugénie-Cotton**
   3 ter, rue Henri-Barbusse
   Tél. : 01 46 78 80 59

3. **PMI Marie-Claude-Vaillant-Couturier**
   22, avenue de Stalingrad
   Tél. : 01 47 26 09 86

## CRÈCHES

4. **Crèche Robert-Lebon**
   29, rue Lamartine
   Tél. : 01 46 86 77 69

5. **Crèche Paul-Vaillant-Couturier**
   1, rue Paul-Eluard
   Tél. : 01 46 77 12 54

6. **Mini-crèche des Hautes-Bruyères**
   10, avenue des Hautes-Bruyères
   Tél. : 01 46 78 05 50

7. **Crèche Lucie-Aubrac**
   1, place de la Division Leclerc
   Tél. : 01 43 90 33 00

8. **Crèche des Guipons**
   2, allée Niki-de-Saint-Phalle
   Tél. : 01 53 14 12 70

9. **Crèche Eugénie-Cotton**
   3 bis, rue Henri-Barbusse
   Tél. : 01 46 78 59 99

10. **Crèche du Docteur-Lamaze**
    32, rue Saint-Roch
    Tél. : 01 46 78 16 51

11. **Hôpital Paul Brousse - AP HP**
    12, avenue Paul-Vaillant-Couturier
    Tél. : 01 45 59 31 53

12. **Groupe Hospitalier Paul-Guiraud**
    54, avenue de la République
    Tél. : 01 42 11 72 20

13. **Institut Gustave-Roussy**
    114, rue Edouard-Vaillant
    Tél. : 01 42 11 42 11
    Tél : 01 41 65 43 35

14. **Crèche Léo – Petits Chaperons rouges**
    41, avenue de Paris
    Tél : 01 86 22 22 84

15. **Crèche Babilou – Marcel-Paul**
    13, rue Marcel-Paul
    Tél : 0 809 10 30 00

16. **Crèche les Petits Vaillants**
    27, avenue Paul-Vaillant-Couturier
    Tél : 01 41 65 43 35

17. **Isis et Fénélice**
    **Groupe People & Baby**
    4, place de la Fontaine
    Tél : 01 45 15 79 53

## HALTE-GARDERIE

18. **Halte-garderie des Esselières**
    15, boulevard Chastenet-de-Géry
    Tél. : 01 46 77 47 82

19. **Multi-Accueil Nelson-Mandela**
    38, sentier Benoît-Malon
    Tél. : 01 53 14 14 90

20. **La garderie éphémère Soli'mômes**
    à la Maison des parents
    20, rue des Villas

## AUTRES STUCTURES

21. **Relais petite enfance**
    35, avenue Paul-Vaillant-Couturier
    Tél. : 01 86 93 32 50

22. **Maison des parents**
    20, rue des Villas
    Tél. : 01 49 58 17 60

23. **CPEF Eugénie-Cotton**
    3 ter, rue Henri-Barbusse
    Tél. : 01 46 78 80 59

24. **CPEF Marie-Claude-Vaillant-Couturier**
    22, avenue de Stalingrad
    Tél. : 01 47 26 09 86

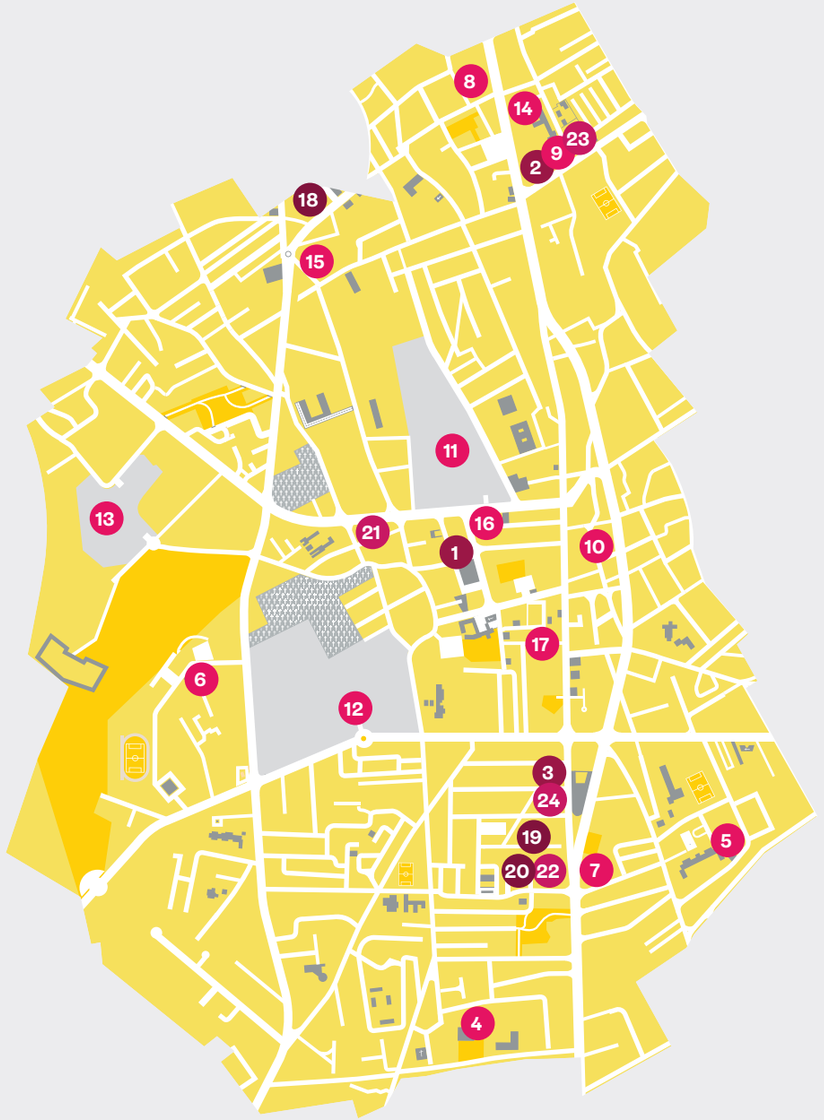

## Urgences

| SAMU | POLICE SECOURS | POMPIERS |
|---|---|---|
| 15 | 17 | 18 |

| CENTRE ANTI-POISON | ENFANCE EN DANGER | SAMU SOCIAL | VIOLENCE FEMMES INFO |
|---|---|---|---|
| 01 40 05 48 48 | 119 | 115 | 3919 |

**Hôtel de Ville**
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex
Tél : 01 45 59 20 00